

CONDAMNÉ PAR DES COUPABLES POUR DES COUPABLES

Luc 22.54, 63 – 23.25

En route vers Pâques

- Nous fêtons **Pâques** comme rappel de notre Rédemption, comme rappel que la croix est le point de convergence de **l'amour et de la justice** de Dieu
 - On aime à parler de l'amour de Dieu plus que de sa justice. Plusieurs ont mal à considérer que le Dieu de justice de l'Ancien Testament est le même que le Dieu d'amour du Nouveau.
 - Pourtant par la croix, nous voyons un Dieu juste justifiant par amour et par grâce le coupable en faisant porter l'injustice du coupable sur le dos du juste!
 - C'est pas juste! À moins que le juste s'offre volontairement pour l'injuste. C'est ce que Jésus a fait!

La justice humaine

- n'a pas de commune mesure avec la justice de Dieu. L'humanité a bien souvent perdu sa notion de justice.
 - Un policier me demandait récemment : « *Crois-tu encore à la justice?* ». Il me semble qu'il devait être le premier à avoir soif de justice.
 - Je lui ai répondu : « *Oui, la mort frappe tous les hommes tôt ou tard mais il viendra un jour où Dieu jugera avec justice toutes les injustices des hommes.* »

Le procès de Jésus

- Ce matin, nous examinerons le procès de Jésus. Le texte de Luc nous présentera plusieurs failles de justice humaine. L'arrestation et le procès de nuit de Jésus comme sa condamnation sont des exemples frappant de l'injustice humaine envers le Christ.
- De plus, la conduite de Jésus face à l'injustice humaine constitue un modèle pour ses disciples qui comme leur maître feront face à l'injustice.
- Enfin, en pointant le doigt à l'injustice des autres dans le procès de Jésus, nous nous rappellerons aussi que si Jésus a été condamné par des gens coupables d'injustice, il l'a été pour nous, des gens tout aussi coupables d'injustice.

Prière, lecture Luc 22.54, 63 – 23.25

I- LE PROCÈS RELIGIEUX JUIF

La condamnation à mort de Jésus est le résultat de deux procès consécutifs : L'un religieux conduit par les autorités juives, l'autre civil conduit par les autorités romaines.

- Plan de Jérusalem : Du dernier repas dans **la chambre haute**, au jardin de **Gethsémané** lieu de l'arrestation de Jésus, Jésus est conduit à la cour de la résidence du souverain sacrificateur en poste **Caïphe** et de son beau père **Anne**.

A. L'arrestation

- Jésus est d'abord arrêté secrètement de nuit avec l'aide d'un « délateur » pour ne pas avoir à confronter la foule. Jésus est arrêté par les sacrificateurs, des chefs de garde et des anciens sans mandat et sans raison.
 - Jésus simplement demande la raison de son arrestation : « *J'étais tous les jours avec vous dans le temple, et vous n'avez pas mis la main sur moi* » (Lc 22.53)

B. L'interrogation devant Anne (Lc 22.54; Jn 18.19-23)

- ❑ Anne, le beau-père du souverain sacrificateur en poste qui n'a pas d'autorité formelle l'interroge sur sa doctrine et ses disciples.
- ❑ Jésus réaffirme qu'il a toujours agit publiquement et demande qu'on fasse appel à des témoins comme la loi le prescrit pour établir quelque culpabilité de sa part.
- ❑ On frappe alors Jésus et on l'envoie chez son gendre Caïphe pour un interrogatoire formel devant le sanhédrin.

C. Procès sous l'autorité de Caïphe (Mt 26.57-68; 27.1; Lc 22.66-71)

- ❑ Toujours durant la nuit, Caïphe a rassemblé en vitesse le sanhédrin et on présente des témoignages contradictoires sur la destruction du temple.
- ❑ Finalement Caïphe force Jésus à répondre à sa question fondamentale : « *Je t'adjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu* » (v.63).
- ❑ La réponse de Jésus est simple et claire : « *Tu l'as dit* » (v.64). Jésus affirme alors non seulement sa divinité mais aussi son autorité : Le Messie siégera désormais à la droite de la puissance divine puis reviendra pour juger les vivants et les morts (il cite Ps 110.1 et Da 7.13).
- ❑ On ne cherche alors plus de témoins mais on le condamne à la peine de mort comme **blasphémateur** : « *Toi qui est un homme tu te fais Dieu* ».
 - ❑ Le sanhédrin refuse l'affirmation de Jésus que Dieu est descendu au niveau des hommes parce qu'il refuse de voir en Jésus, Dieu fait homme.
- ❑ Officiellement, le sanhédrin ne peut pas rendre de verdict de nuit, alors on retient Jésus dans la cour du souverain sacrificateur où il est **moqué et malmené** durant la nuit (Lc 22.63-65) puis on convoque à la levée du jour pour la forme le sanhédrin pour officialiser la décision.
 - ❑ Le procès est court : « *Si tu es le Christ, dis-le nous* »... « *Tu es donc le Fils de Dieu?* » Jésus répond : « *Vous le dites, je le suis* » (v.69,70).
 - ❑ L'accusation portée : **Blasphème** Le verdict rendu : **Coupable** La peine : **La mort.**

II- LE PROCES CIVIL ROMAIN

Dès le début du jour on conduit Jésus devant le gouverneur romain Pilate qui seul avait le droit d'appliquer la peine capitale.

A. Devant Pilate

- ❑ L'accusation de blasphème devant le sanhédrin juif est maintenant **changée** devant le gouverneur romain parce que Pilate n'aurait pas fait exécuter Jésus sur la base d'accusation religieuse de blasphème. Il fallait trouver d'autres raisons!
- ❑ **Trois accusations sont portées** (Lc 23.2)
 - ❑ Une accusation sociale : *Jésus excite à la révolte* : Jésus est un anarchiste qui désire détourner la loyauté des juifs de Rome.
 - ❑ Une accusation financière : *Jésus empêche de payer le tribut à César* : Jésus est un fraudeur qui veut enlever le soutien à Rome
 - ❑ Une accusation politique : *Jésus se déclare lui-même roi* : Jésus est un usurpateur de l'autorité romaine, il désire renverser le gouvernement pour s'établir roi.
- ❑ **L'examen de Pilate**
 - ❑ Le gouverneur romain est particulièrement concerné par la question de la **royauté** de Jésus. Jésus lui confirme que, bien qu'il soit réellement roi, son royaume n'est pas de ce monde politique, militaire et terrestre.

- ❑ Le royaume que Jésus vient instaurer est de nature spirituelle et d'origine céleste. Pour le moment Pilate n'a rien à craindre d'un soulèvement contre son autorité (Jn 18.33-36). Jésus reviendra plus tard pour établir son royaume sur la terre.
- ❑ **Le verdict de Pilate**
 - ❑ Pilate rassuré répond aux chefs religieux juifs qu'il ne trouve rien de coupable en Jésus (Lc 23.4). Pourtant la pression des chefs s'intensifie sur Pilate.
 - ❑ Pilate cherche alors à se **dégager** en l'envoyant vers **Hérode Antipas, le roi de la Galilée** qui, devant le mutisme de Jésus, le traite avec mépris, se moque de lui en le retournant à Pilate en habit royal.
 - ❑ Pilate cherche ensuite à **éviter de déplaire** aux chefs religieux tout en cherchant des faux fuyants pour ne pas approuver la peine capitale pour Jésus.
 - ❑ Il y avait une tradition de clémence à chaque Pâque. On demande la libération de Barabbas plutôt que celle de Jésus.
 - ❑ Pilate insiste sur l'innocence de Jésus et offre le fouet pour satisfaire les chefs juifs. Malgré ses efforts, Pilate succombe aux pressions politiques et religieuses des chefs juifs : « *Si tu le laisses, tu n'est pas un ami de César et nous n'avons de roi que César* »... « *Et leurs cris l'emportèrent* » : Pilate se soumet aux désirs maléfiques des chefs religieux juifs.
 - ❑ **Le verdict final** : Innocent mais condamné!

III- LE PROCÈS DIVIN

Alors que sur la terre se déroulait un procès injuste envers Jésus, au ciel le dessein arrêté de Dieu pour notre rédemption se continuait.

Le dessein de Dieu

- ❑ À travers l'injustice humaine, Jésus s'était livré sans résister au mal comme un agneau qu'on allait sacrifier pour les péchés du monde. Jésus était « *livré selon le dessin arrêté et selon la prescience de Dieu* » (Ac 2.23).
 - ❑ Si les chefs religieux avaient manigancé la condamnation de Jésus et forcé la main de Pilate à ordonner son exécution, au dessus de tout cela c'est la justice de Dieu qui s'est accomplie pour la rédemption du monde.
 - ❑ Pourtant si la crucifixion de Jésus était prédéterminée par Dieu, la culpabilité humaine demeurait évidente et entièrement condamnable.

Le don de Jésus

- ❑ Jésus aussi voyait le plan du Père au delà de l'injustice humaine. Il percevait à l'avance le fruit du travail de son âme et la joie qu'il en déroulerait : « *Jésus qui ... en échange de la joie qui lui était réservée, il a souffert la croix, méprisé l'ignominie et s'est assis à la droite du trône de Dieu* » (Hé 12.2).

IV- NOTRE PROCÈS

On s'émerveille à considérer le courage et le sacrifice de Jésus pour nous : condamné par des coupables pour des coupables. Mais si c'était nous à la barre des accusés?

A. Être disciple aujourd'hui :

- ❑ Si c'était nous qu'on accusait d'être chrétien, trouverait-on assez d'évidences pour nous condamner?
- ❑ Comment réagissons-nous devant l'injustice humaine?

- ❑ Avons-nous soif de justice parce que nous représentons un Dieu juste?
- ❑ Sommes-nous plus rapide à condamner l'injustice des autres qu'à nous repentir de notre propre injustice?
- ❑ Sommes-nous prêts à supporter l'injustice sachant que tôt ou tard l'injuste trouvera un jugement équitable et que Dieu nous élèvera au temps convenable?

B. Refléter Jésus aujourd'hui

Rappelons-nous que Jésus est mort pour nous coupables et qu'il nous demande maintenant de vivre pour lui.

- ❑ Histoire des deux frères, l'un juste et l'autre terrible malfaiteur. Après un meurtre le frère se cache des policiers à la résidence de son frère qui l'accueille et le cache mais qui aussi se revêt des vêtements coupables de son frère pour se livrer à la police et subir la peine capitale à sa place. Il laisse une note à son frère : « *Je meurs pour toi, vis comme si tu étais moi* ».
- ❑ Voilà pour nous le sens de la condamnation et de la crucifixion de Jésus : « *Car l'amour de Christ nous presse, parce que nous estimons que si un seul est mort pour tous, tous donc sont morts et qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux* » 2Co 5.14,15.